Dominique SEGARD
4 Terrasse du Parc
75019 – PARIS

Paris, le 20 novembre 2007

G.T.F.
50 rue de Châteaudun
75009 – PARIS
à l'attention de M. J.P. GUILLEMIN

LR/AR : RA 5326 5368 2FR

Objet : Entretien du 15 novembre 2007

Cher Monsieur,

Le nombre important de sujets à évoquer lors de notre entretien du jeudi 15 novembre dernier en vos bureaux ne nous a pas permis de les passer tous en revue durant le temps imparti. Je pense qu'il faut donc raisonnablement envisager une nouvelle réunion de travail avant la mi-décembre si nous voulons éviter que les choses ne s'accumulent.

Il est à noter qu'un certain nombre de ces points traînent depuis trop longtemps et ne font qu'empirer.

Trouvez vous normal :

- Que notre correspondante ne prévienne pas le conseil syndical de ses visites sur site ?
- Que ses visites ne fassent pas l'objet d'un compte rendu succinct permettant de suivre l'évolution des actions ? (La main courante de la copropriété ne fait d'ailleurs aucune mention de visite de sa part).
- Que notre copropriété des Villas ne dispose pas de carnet d'entretien et que celui de l'AFUL soit vierge ?
- Que la qualité du nettoyage des Villas n'ait jamais été vérifiée pour constater que les sols des halls et que les locaux poubelles sont impeccables mais que les rampes d'escaliers et les appuis de fenêtres ne sont jamais nettoyés.
- Que des travaux non terminés soient payés à 100% (Villa 2 Ampère) et restent sans suite ?
- Que les devis ne fassent pas état d'un détail minimum (fourniture, main d'œuvre et déplacement s'il y a lieu) ?
- Que nous devions réclamer tous les mois les relevés bancaires (sauf ceux du mois d'octobre… reçus le 12 novembre) ?
- Qu'il n'y ait aucune mise en concurrence d'entreprises lorsque les travaux dépassent le montant fixé en AG et qu'aucune mesure de cette nature n'existe au sein de l'AFUL ?
- Qu'il ait fallu deux ans, et une résolution en AG, pour obtenir copie partielle de contrats de prestataires ce qui ne nous permet toujours pas de contrôler le bien fondé des facturations ?
- Que vous ne disposiez pas de notre contrat d'assurance ?

J’arrête là une liste qui est encore très longue sur les points d’insatisfaction car il n’est plus utile de se pencher sur ce passé, mais d’envisager un futur proche efficace.

Vous avez noté, tout comme M. CALAME et moi-même, que Mme Petiot ne sachant pas accepter les évidences a eu pour seule réponse de quitter la réunion avant son terme. Je vous confirme donc ma demande de changer de contact chez GTF, tant pour les Villas que pour l’AFUL. En attendant qu’un nouveau contact soit désigné, il serait souhaitable que vous repreniez personnellement le suivi de notre copropriété et de l’AFUL durant une période transitoire.

Dans l’attente de votre réponse, je vous prie d’agréer, Cher Monsieur, mes salutations distinguées.

D. SEGARD
Pdt du CS des Villas du Parc

CC : Conseil syndical des Villas du Parc
M. CALAME, Pdt du conseil syndical des Terrasses du Parc
M. BIENFAIT (Batigère/AFUL)